

Compte rendu de la séance du 24 janvier 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Arlette RICARD

Ordre du jour:

- Approbation compte rendu du 27/12/2016
- D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- Appel à projets

Délibérations du conseil:

D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DE 2017 01)

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement partiel de la place de la Poste. Il précise que les travaux consisteront à embellir cette place, aménager un parking et en sécuriser l'accès sur la RD 25, soit :

- construction d'un mur pour cacher les containers du tri sélectif, mis à disposition par la communauté de communes, afin de réduire les nuisances visuelles et olfactives,
- mise en place de bacs à fleurs avec arrosage intégré pour fleurir cette zone du village un peu délaissée, dans le cadre du fleurissement et dans l'objectif de concourir au niveau régional,
- construction d'un escalier pour accéder directement du parking à l'EHPAD,
- sécurisation de la sortie du parking sur la RD 25 : la pente sera réduite à 5 %, sur une longueur de 4 ml, afin d'avoir une meilleure visibilité ; le passage sera élargi pour faciliter l'accès des camions à la déchetterie.

Mr CRASSOUS précise que les travaux de construction seront réalisés en pierre de pays dans la continuité des précédentes opérations "cœur de village".

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de réaliser les travaux

CHARGE le maire de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR

ETABLIT ainsi le plan de financement prévisionnel :

Coût des travaux H.T. :	105 560,10 €
Honoraires Etude architecte HT	7 350,00 €
DETR 25 % :	28 227,53 €
Autofinancement communal :	82 682,58 €

APPEL A PROJETS (DE 2017 02)

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'Agence de l'eau Adour Garonne a lancé un appel à projets "Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable".

La loi Grenelle et son décret d'application du 27 janvier 2012 ont fixé des objectifs de connaissance et de gestion du patrimoine ainsi qu'une obligation de performance minimum des réseaux.

Le plan national d'adaptation au changement climatique 2011-2015, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin Adour Garonne et les engagements pris lors de la COP 21 nous incitent à développer les économies d'eau et à assurer une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau.

Dans le village, il reste 748 ml de réseau d'eau vétuste, propice à de très nombreuses fuites.

Dans le cadre de l'étude du schéma directeur en eau potable, le bureau d'étude a évalué la performance du réseau d'eau et souligne que la commune peut prétendre à une subvention.

Afin de favoriser les économies d'eau et en assurer une meilleure gestion, la poursuite de la réfection des réseaux d'eau s'impose dans le village.

Mr le Maire propose à l'assemblée de déposer, dans le cadre du dossier "Appel à projets", une demande de subvention pour le remplacement des canalisations du bourg, afin d'améliorer le rendement du réseau d'eau et réduire les coûts de production.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE de réaliser les travaux

CHARGE le maire de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne

ETABLIT ainsi le plan de financement prévisionnel :

Coût des travaux H.T. :	237 317,30 €
Subvention Agence de l'eau 47 % :	111 539,13 €
Avance remboursable Agence de l'eau 30 % :	71 195,19 €
Emprunt :	50 000,00 €
Autofinancement communal :	4 582,98 €